



Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones
Indigenous peoples' centre for documentation, research and information
Centro de documentación, investigación e información de los pueblos indígenas
Исследовательско-Информационный Центр Документации Коренных Народов

FRANÇAIS

Dossier de bienvenue

Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

10^e session

Genève, du 10 au 14 juillet 2017

Secrétariat technique du Docip aux Nations Unies à Genève

Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse

Bureau de coordination du Docip : E-3007

Le bureau se trouve dans la salle E-3007 au 2^e étage du bâtiment E

Bureau pour les délégués autochtones : E-3005 et 3009

Table des matières

Le bureau du Docip	3
Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones	5
Mandat	5
Les possibilités d'action pour les organisations autochtones.....	6
La 10 ^e session du MEDPA	7
Ordre du jour provisoire de la 10 ^e session du MEDPA	7
Programme de travail	7
Membres du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.....	9
Membres actuels du Conseil des droits de l'homme, 1 ^{er} janvier - 31 décembre 2017	9
Numéros de téléphone et contacts utiles	10
New York	10
Genève	10
Autres.....	11

Le présent document contient des informations relatives à la Dixième session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et à son nouveau mandat. Vous y trouverez également une brève description des services que le Docip met à la disposition de tous les délégués autochtones, ainsi que des informations logistiques sur l'emplacement des salles de conférence, le programme de travail et les coordonnées d'organisations de référence pour les peuples autochtones. Pour de plus amples informations sur les services du Docip, veuillez consulter le document « Services de soutien du Docip ».

Le bureau du Docip

Horaires d'ouverture :

Pendant la 10^e session du Mécanisme d'experts, le Secrétariat technique du Docip sera ouvert du **10 au 14 juillet 2017, tous les jours de 9 h à 18 h**

Pour vous rendre au bureau du Docip :

Après avoir passé le contrôle de la sécurité à l'entrée de Pregny (zone 1 sur le plan, en face du bâtiment de la Croix-Rouge), et une fois que vous vous êtes inscrit, traversez la place en direction du Palais Wilson (Bâtiment A) (2). Avant d'arriver au bâtiment, tournez à gauche et continuez jusqu'au bâtiment E, porte E-40 (3). Entrez et montez par l'escalier roulant. Tournez à gauche et la principale salle de conférence XX est juste devant vous. Le bureau se trouve derrière la salle E-3007.



Légende

- 1-Porte de Pregny (8 - 14 avenue de la Paix, 1211 Genève 10) et centre d'accréditation
- 2-Bâtiment A, Palais Wilson
- 3-Bâtiment E, entrée par le porte E-40

Pendant le MEDPA, le Docip fournit à tous les délégués autochtones les services suivants :

➤ **Secrétariat technique :**

- **Traductions et interprétation** : anglais – espagnol – français – russe.
Merci d'adresser vos demandes à Karen Pfefferli (karen@docip.org) dès que possible.
- **Ordinateurs, imprimantes, photocopies et accès Internet**
- **Contacts et mise en réseau** : assistance pour rencontrer les représentants des missions permanentes ou d'autres délégués basés à Genève

- **Sessions de formation** : le lundi 10 juillet et le jeudi 13 juillet 2017, dans le bâtiment E (salle XXIII)
- **Services d'information** : nous vous fournissons toutes les informations de dernière minute sur le MEDPA : événements parallèles, documents officiels des sessions, réunions du caucus autochtone, etc.
- **Centre de documentation** : nous recueillons toutes les déclarations effectuées lors du MEDPA et les publions sur notre site Web www.docip.org. Merci d'envoyer votre déclaration à John : john@docip.org.
- **Appui stratégique**
 - Pour toute assistance en matière de documentation ou de recherche juridique et pour toute question liée à votre correspondance avec la Rapporteuse spéciale, veuillez contacter Josée Daris : josee@docip.org.
 - Pour connaître les dates de réunion des organes de traités des Nations Unies et des examens périodiques universels, ainsi que pour tout savoir sur les procédures à suivre et la manière d'y participer, veuillez contacter Andrés Del Castillo : andres@docip.org.
- **Publications** : publication de la note de synthèse du MEDPA dans les quatre langues après la conférence

Important !

Si vous avez besoin d'aide, veuillez vous adresser à la coordinatrice du Secrétariat technique :

Karen PFEFFERLI (anglais, français et espagnol)

+41 78 885 52 89

Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

Mandat

Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) est un organe subsidiaire du Conseil des droits de l'homme (CDH). Le CDH a été établi en 2006 par l'Assemblée Générale de l'ONU et est le principal organe intergouvernemental de l'ONU qui s'occupe des droits de l'homme. Le CDH a créé le MEDPA en 2007 à travers la résolution 6/36 du CDH. Le MEDPA remplace le Groupe de travail sur les populations autochtones (GTPA) de l'ancienne Sous-commission de promotion et de protection des droits de l'homme.

Le MEDPA se réunit une fois par an pendant cinq jours. Peuvent y participer en tant qu'observateurs, les organisations des peuples autochtones et autres ONG non autochtones ; les États ; les mécanismes, organismes et institutions spécialisées ; les fonds et programmes des Nations Unies ; les organisations intergouvernementales ; les organisations et mécanismes régionaux œuvrant dans le domaine des droits de l'homme ; les institutions nationales consacrées aux droits de l'homme et les autres organismes nationaux pertinents ; les universitaires et les experts travaillant sur les thématiques autochtones ; les ONG ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social. La session doit par ailleurs être accessible aux personnes autochtones handicapées et ouverte aux organisations de peuples autochtones.

Suite à l'adoption de la résolution 30/11 par le CDH en septembre 2015, visant à organiser un atelier d'experts sur deux jours pour redéfinir le mandat du MEDPA, le CDH a adopté en septembre 2016 la résolution 33/25, portant modification du mandat du Mécanisme d'experts. Le nouveau mandat du MEDPA consiste à fournir au Conseil des droits de l'homme des avis et des conseils techniques sur les droits des peuples autochtones, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration, ainsi qu'à apporter une assistance aux États membres qui en font la demande aux fins de la concrétisation des objectifs énoncés dans la Déclaration par la promotion, la protection et la réalisation des droits des peuples autochtones. Au nombre des nouveaux points de ce mandat figurent :

- Aider les États membres et les peuples autochtones qui en font la demande à cerner les besoins en ce qui concerne l'élaboration de lois et de politiques nationales relatives aux droits des peuples autochtones, et leur fournir des conseils techniques à ce sujet ;
- Aider et conseiller les États Membres qui en font la demande en vue de l'application des recommandations formulées dans le cadre de l'examen périodique universel et par les organes conventionnels, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ou d'autres mécanismes compétents ;
- Aider et faire participer les États Membres, les peuples autochtones et les entités du secteur privé qui en font la demande en facilitant le dialogue, lorsque toutes les parties le souhaitent, aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration ;
- Recenser, diffuser et promouvoir les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience pour ce qui est des mesures à prendre aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration, notamment en établissant des rapports à l'intention du Conseil des droits de l'homme ;
- Élargir le nombre de membres à sept experts au lieu de cinq, afin de tenir compte des sept régions socioculturelles autochtones.

Ce que ne fait pas le MEDPA :

- Il ne peut pas recevoir ou faire passer des plaintes ou des dénonciations. Les problèmes recensés au niveau national relèvent des mandats de la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones (RSPA) et d'autres Rapporteurs spéciaux ou des organes des traités de l'ONU. Ils peuvent également être traités à travers l'Examen périodique universel (EPU), qui revoit la situation de tous les pays tous les 4 ans et demi.
- Le MEDPA ne peut pas adopter des résolutions ou des décisions, prendre en compte des situations par pays, ou faire un suivi de la mise en œuvre de la Déclaration.
- Le MEDPA ne peut pas élaborer de nouvelles normes.

Les possibilités d'action pour les organisations autochtones

Pendant le MEDPA :

- Proposer deux à trois candidats pour l'un des postes d'experts et recueillir beaucoup d'appuis des organisations autochtones des régions concernées, mais aussi d'autres régions du monde ainsi que d'ONG.
- Sonder les États, notamment ceux qui ont pris le leadership des États dans les affaires autochtones, ainsi que les États de la région de vos organisations.
- Voir avec ces États quels autres États devraient être contactés.
- Faire des déclarations sur les points de l'ordre du jour.
- Éveiller la sensibilité aux questions concernant les peuples autochtones et leurs droits tel qu'il est formulé dans la Déclaration des Nations Unies ou dans d'autres documents importants.
- Rencontrer d'autres délégués autochtones et du personnel de l'ONU ou d'autres organisations présentes à Genève
- S'informer au sujet de la résolution annuelle du Conseil des droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones, qui seront discutés lors de la session de septembre du Conseil des droits de l'homme

Réalisations du MEDPA

- Étude sur le droit des peuples autochtones à l'éducation (2008-2009)
- Étude sur le droit des peuples autochtones à participer aux prises de décisions (2010 et 2011)
- Étude sur le rôle des langues et de la culture (2012-2013)
- Étude sur l'accès à la justice (2012-2013)
- Étude sur la réduction des risques et des catastrophes (2013-2014)
- Étude sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones relatifs à leur patrimoine culturel (2014-2015)
- Étude sur le droit à la santé des peuples autochtones, mettant l'accent sur les enfants et les jeunes (2015-2016)
- Étude sur les bonnes pratiques relevées et les problèmes, notamment la discrimination, rencontrés par les peuples autochtones, en particulier les femmes et les personnes handicapées, pour ce qui est des activités commerciales et de l'accès aux services financiers (2016-2017) (cette étude sera présentée à l'occasion de la session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2017)

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre fiche pratique sur le MEDPA :

http://www.docip.org/fileadmin/documents/Docip/Fiches_pratiques/Fiches_EM RIP/FR/Factsheet_EM RIP_2017_FR.pdf

La 10^e session du MEDPA

La 10^e session est consacrée aux bonnes pratiques relevées et aux problèmes, notamment la discrimination, rencontrés par les peuples autochtones, en particulier les femmes et les personnes handicapées, pour ce qui est des activités commerciales et de l'accès aux services financiers. Par ailleurs, le nouveau mandat du MEDPA et ses méthodes de travail feront également l'objet de discussions approfondies au cours de cette session. Les réunions se dérouleront dans la salle XX (vingt) du Palais des Nations, à Genève, en Suisse.

À sa trente-troisième session, le Conseil des droits de l'homme a prié le Mécanisme d'experts de mener une étude sur les bonnes pratiques relevées et les problèmes, notamment la discrimination, rencontrés par les peuples autochtones, en particulier les femmes et les personnes handicapées, pour ce qui est des activités commerciales et de l'accès aux services financiers, et de la lui présenter à sa trente-sixième session (voir la résolution 33/13 du Conseil, par. 4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Mécanisme d'experts et des observateurs formuleront des observations et des propositions au sujet du projet d'étude. Le Mécanisme d'experts établira ensuite la version définitive de l'étude, qu'il soumettra au Conseil à sa trente-sixième session.

Ordre du jour provisoire de la 10^e session du MEDPA

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Nouveau mandat du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones : activités et méthodes de travail
4. Étude et avis sur les bonnes pratiques relevées et les problèmes, notamment la discrimination, rencontrés par les peuples autochtones, en particulier les femmes et les personnes handicapées, pour ce qui est des activités commerciales et de l'accès aux services financiers.
5. Dialogue avec les institutions nationales et régionales des droits de l'homme et des mécanismes similaires.
6. Dixième anniversaire de l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience.
7. Participation des peuples autochtones aux activités du système des Nations Unies comme suite à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones.
8. Activités intersessions et suite donnée aux études thématiques et à l'avis sur les droits à l'héritage culturel et à la santé.
9. Travaux futurs du Mécanisme d'experts et thème de la prochaine étude annuelle.
10. Propositions à soumettre au Conseil des droits de l'homme pour examen et approbation.
11. Adoption du rapport.

Programme de travail

Lundi 10 juillet

10h00-11h00

Ouverture et organisation des travaux

Discours d'ouverture :

- Président ou Vice-Président du Conseil des droits de l'homme
- Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Point 1 : Élection du Bureau

Discours d'ouverture du Président du MEDPA

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

11h00 – 13h00 *Point 3 : Nouveau mandat du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones : activités et méthodes de travail*

Déjeuner : Événements parallèles

15h00 – 18h00 *Point 3 : Nouveau mandat du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones : activités et méthodes de travail*

Mardi 11 juillet

10h00 – 13h00 *Point 5 : Dialogue avec les institutions nationales et régionales des droits de l'homme et des mécanismes similaires*

Déjeuner : Événements parallèles

15h00 – 18h00 *Point 4 : Étude et avis sur les bonnes pratiques relevées et les problèmes rencontrés par les peuples autochtones pour ce qui est des activités commerciales et de l'accès aux services financiers*

Mercredi 12 juillet

9h00 – 11h00 *Réunion de coordination entre le Mécanisme d'experts, l'Instance permanente sur les questions autochtones et la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones (réunion à huis clos)*

11h00 – 13h00 *Point 7 : Participation des peuples autochtones aux activités du système des Nations Unies*

Déjeuner : Événements parallèles

15h00 – 18h00 *Point 6 : Dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience*

Judi 13 juillet

10h00 – 11h00 *Point 6 : Dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : bonnes pratiques et enseignements tirés de l'expérience*

11h00 – 13h00 *Point 8 : Activités intersessions et suite donnée aux études thématiques et à l'avis sur les droits à l'héritage culturel et à la santé*

Déjeuner : Événements parallèles

15h00 – 16h30 *Point 9 : Travaux futurs du Mécanisme d'experts et thème de la prochaine étude annuelle*

16h30 – 18h00 *Point 10 : Propositions à soumettre au Conseil des droits de l'homme pour examen et approbation*

Vendredi 14 juillet

10h00 – 13h00 *Réunion à huis clos*

Déjeuner : Événements parallèles

15h00 – 18h00 *Point 11 : Adoption des études et rapports*

Membres du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

Le MEDPA est composé de 7 experts indépendants, ayant si possible des origines autochtones, et nommés pour une période de trois ans renouvelables une fois. Ces experts proviennent de cinq régions géographiques, comme le prévoit le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, l'organe « parent » du MEDPA.

Membres (2017-2018)

Mr. Albert K. BARUME (République démocratique du Congo) (2018)

M^{me} Kirsten CARPENTER (États-Unis) (2018)

M^{me} Megan DAVIS (Australie) (2019)

M. Edtami MANSAYAGAN (Philippines) (2020)

M. Alexey TSYKAREV (Fédération de Russie) (2019)

M^{me} Laila VARS (Norvège) (2020)

M^{me} Erika M. YAMADA (Brésil) (2019)

Le ou la président(e) du MEDPA est désigné(e) chaque année en début de session.

Membres actuels du Conseil des droits de l'homme, 1^{er} janvier - 31 décembre 2017

États africains (13)	États d'Amérique latine et des Caraïbes (8)
Botswana (2017) Burundi (2018) Congo (2017) Côte d'Ivoire (2018) Égypte (2019) Ghana (2017) Éthiopie (2018) Kenya (2018) Nigéria (2017) Rwanda (2019) Afrique du Sud (2016) Togo (2018) Tunisie (2019)	Bolivie (État plurinational de) (2017) Brésil (2019) Cuba (2019) Équateur (2018) Paraguay (2017) El Salvador (2017) *Président Panama (2018) Venezuela (République bolivarienne du) (2018)
États de la région Asie-Pacifique (13)	États d'Europe occidentale et autres États (7)
Bangladesh (2017) Chine (2019) Inde (2017) Indonésie (2017) Iraq (2019) Japon (2019) Kirghizstan (2018) Mongolie (2018) Philippines (2018) Qatar (2017) République de Corée (2018) Arabie saoudite (2019) Émirats arabes unis (2018)	Belgique (2018) Allemagne (2018) Pays-Bas (2017) Portugal (2017) Suisse (2018) Royaume-Uni (2019) États-Unis (2019)

États d'Europe de l'Est (6)
Albanie (2017)
Croatie (2019)
Géorgie (2018)
Hongrie (2019)
Lettonie (2017)
Slovénie (2018)

Numéros de téléphone et contacts utiles

New York

Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones

United Nations Secretariat Building
Room S-2954
New York, N.Y. 10017
Tél : +1 917-367- 5100
Fax : +1 917-367-5102
E-mail : Indigenous_un@un.org

Genève

Nations Unies

Tél. : +41 22 917 12 34

[Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme \(HCDH\)](#)

Palais Wilson
52 rue des Pâquis
CH-1201 Geneva, Suisse
Tél. : +41 22 917 9220
E-mail : InfoDesk@ohchr.org
Téléphone de la section Société civile :
+41 22 917 9656
E-mail : civilsociety@ohchr.org

M. Antti Korkeakivi

Responsable de la section Peuples Autochtones et Minorités

M. Juan Núñez

Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones

Mme Samia Slimane

Coordination inter-institutions, coopération technique et renforcement des capacités

M. Morse Flores

Programme de bourse et Fonds de contribution volontaire pour les peuples autochtones

Fonds de contribution volontaire

Tél. : +41 22 928 91 64
Fax : +41 22 928 90 08
E-mail : indigenousfunds@ohchr.org

Mme Victoria Tauli-Corpuz

Rapporteuse spéciale

E-mail : indigenous@ohchr.org

Mme Hee-Kyong Yoo

Assistante de la Rapporteuse spéciale
E-mail : hyoo@ohchr.org

Conseil œcuménique des églises (COE)

Tél. : +41 22 791 61 11
Fax : +41 22 791 03 61

Mme Katalina Tahaafe Williams

Responsable de la section Peuples autochtones
E-mail : Katalina.Tahaafe_Williams@wcc-coe.org

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Centrale : +41 22 791 21 11

E-mail : info@who.int

Département du genre, de l'équité et des droits de l'homme

E-mail : GER@who.int

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

Tél. : +41 22 917 8400

Fax : +41 22 917 8047

E-mail : info@unitar.org

Mme Trisha Riedy

Programme sur le rétablissement de la paix et la prévention des conflits.

Tél. : +41 22 917 85 77

E-mail : trisha.riedy@unitar.org

Organisation internationale du travail (OIT)

Tél. : +41 22 799 61 11

Projet de promotion des droits des peuples autochtones et tribaux (PRO 169)

Tél. : +41 22 799 7556

Fax : +41 22 799 6344

E-mail : PRO169@ilo.org

Martin Oelz

Spécialiste senior de l'équité et la non-discrimination

Division du genre, de l'équité et de la diversité

Organisation internationale du travail (OIT)

Genève, Suisse

Tél. : +41 22 799 6543

E-mail : oelz@ilo.org

Mme Stefania Errico

Conseillère technique

Tél. : +41 22 799 69 51

Fax : +41 22 799 63 44

E-mail : errico@ilo.org

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Tél. : +41 22 338 91 11

Fax : +41 22 733 5428

M. Wend Wendland

Directeur, division des savoirs traditionnels et chef de département

Tél. : +41 22 338 99 24

Fax : +41 22 338 81 20

E-mail : wend.wendland@wipo.int

Stagiaire autochtone à l'OMPI :

Mme Kiri Toki

E-mail : kiri.toki@wipo.int

Autres**Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)****M. Zanofer Ismalebbe**

Conseiller pour les droits de l'homme, Responsable de programme et d'équipe

E-mail : zanofer.ismalebbe@undp.org

Tél. : +41 22 917 85 43

Centres régionaux**Bureau de liaison à Washington**

1775 K Street, NW, Suite 420

Washington, DC 20006, USA

Tél. : +1 (202) 331 9130

Fax : +1 (202) 331 9363

E-mail : undp.washington@undp.org

Bureau de représentation à Bruxelles

14 Rue Montoyer B-1000

Bruxelles, Belgique

Tél. : (+32-2) 505 4620

Fax : (32-2) 505 4729

E-mail : brussels.office@undp.org

Bureau de Tokyo

Maison des Nations Unies 8F

5 Chome-53-70 Jingumae

ShibuyaTokyo 150-8925, Japon

Tél. : +81 3-5467-1212

Bureau nordique

Inkognitogaten 37

0256 Oslo, Norvège

Tél. : +47 22 12 16 15

Centre de services régional pour l'Afrique –
Addis-Abeba (Bureau régional principal)

Main Bole Road, Olympia roundabout, DRC
Street, P.O. Box 60130
Addis-Abeba, Éthiopie
E-mail : registry.et@undp.org

Bureau régional pour les États arabes

One United Nations Plaza, DC1-22nd Floor
New York, NY, 10017
Fax : +1 212-906-5487
E-mail : rbas-info@undp.org

Centre régional de Bangkok

United Nations Service Building
3rd floor, Rajdamnern Nok Avenue
Bangkok 10200, Thaïlande
Tél. : +66 2 304-9100
Fax : +66 2 280-2700
E-mail : registry.th@undp.org

Centre régional pour l'Europe et pour la
Communauté des États indépendants

UN Istanbul Regional Hub
Key Plaza, Abide-i Hürriyet Cd. İstiklal Sk. No
11, Şişli, 34381, Istanbul,
Turquie
Tél. : (+90) 850 288 22 06
E-mail : registry.rsci@undp.org

Centre régional au Panama

Casa de las Naciones Unidas, Ciudad del
Saber, Edificio 128 Apartado 0816-1914
Panamá, République du Panama
Tél. : +(507) 302-4500
Fax : +(507) 302-4551

Avec le soutien de :



et du Sámediggi (Parlement Sámi) en Norvège

*Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Docip
et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant les
positions des organismes de financement.*

